

Télétravail. Et si les freins étaient d'abord culturels?

Le constat a été formulé mi-novembre par le secrétaire d'État aux PME-PMI: la France est " très en retard " en matière de télétravail. Absence de cadre législatif clair mais aussi freins culturels expliqueraient cette situation.



«Notre mode de management, largement ancré dans l'idée de hiérarchie, est certainement inadapté au télétravail», expliquait récemment Dominique Denis, membre de la commission emploi et affaires sociales à la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. Il ajoutait que «le cadre juridique est également trop flou» et qu'il n'existe pas encore, pour l'heure, de texte sur le télétravail. Une proposition de loi a été adoptée en première lecture à l'Assemblée nationale en juillet 2009 mais est toujours bloquée au Sénat dans un bloc de lois. Sénat qui doit encore adopter une autre proposition de loi pour faire entrer le télétravail dans le Code du travail. Éric Besson, ministre de l'Industrie, a par ailleurs commandé au cabinet Greenworking une étude sur le télétravail dans les grandes entreprises dont les conclusions étaient attendues d'ici à la fin de l'année. Frédéric Lefebvre, de son côté, vient d'annoncer un "plan national".

9% des salariés français concernés. Le débat est riche mais les faits têtus: le télétravail ne concernerait que 9% des salariés français, contre 18% en moyenne en Europe et plus de 30% dans les pays scandinaves. En janvier 2008, selon l'Insee, 15% des entreprises de 10 à 19 salariés seulement étaient concernées pour 27% des entreprises de 20 à 249 salariés et 65% des entreprises de plus de 250 salariés. «Le principal frein est une réticence culturelle, principalement du management intermédiaire», soutient Olivier Brun, cofondateur de Greenworking. «Celui-ci partage une vision assez tayloriste de la production ou la notion de contrôle l'emporte sur le management par objectifs. Il y a en France une culture très forte du "présentéisme". D'où la crainte que le télétravail conduise à la perte de ce contrôle, de repères statutaires.» La sociologue Catherine Lejealle note de profonds écarts de modes de fonctionnement entre salariés français et anglo-saxons. Ces derniers seraient plus "flexibles, plus autonomes" alors que les Français cultiveraient des "rituels": les déjeuners du midi entre collègues, les "pots" divers et variés, la sempiternelle pause-café et le syndrome de la "réunionite".

«Un piège» selon le sociologue Robert Castel. Les partisans du télétravail vantent ses avantages nombreux: réduction du stress lié aux transports dans les grandes agglomérations, meilleures conditions de travail pour le salarié

plus autonome dans son organisation et donc supposé plus efficace, intérêt en terme d'aménagement du territoire et notamment dans les zones rurales, capacité d'intégration des personnes à mobilité réduite... Et une optimisation du parc de bureaux existant - souvent sous-utilisés - par la création de télé centres ou d'espaces de coworking. D'autres sont plus réservés. Le sociologue du travail Robert Castel évoque un piège. «La liberté des travailleurs ne s'est pas construite parce qu'ils étaient des individus isolés. C'est parce que, en tant que membres d'une profession, ils ont réussi à négocier des conventions collectives leur permettant de ne pas être en situation d'infériorité quand ils se retrouvaient en conflit avec l'employeur. Avec le télétravail, ils sont livrés à eux-mêmes, donc à l'isolement», déclarait-il récemment dans une interview.